

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Best. Messieurs, si vous avez des questions à poser au sujet de ce mémoire, M. Best et ses collègues seront heureux d'y répondre.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Je tiens à féliciter M. Best de la façon dont il nous a présenté son mémoire; je crois qu'il va nous être très utile lorsque nous étudierons chaque article. Le mémoire est rédigé de telle façon qu'il nous aidera beaucoup à étudier chaque article séparément.

M. BEST: Je vous remercie, monsieur.

M. BELL (*Carleton*): Voulez-vous que nous étudions le mémoire page par page, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Oui, page par page. A la page 2, on propose tout d'abord d'adopter la date du 20 juin.

M. BEST: Le 20 juin au plus tard, monsieur le président. Évidemment, nous aimerions que la date soit reportée aussi loin que possible.

M. CARON: Je comprends parfaitement votre point de vue. Puisqu'on a fait savoir au public qu'il y aurait un changement, ceux qui doivent prendre leur retraite à partir de cette date-là s'attendent à en bénéficier, n'est-ce pas?

M. BEST: Mais oui.

M. CARON: C'est tout à fait compréhensible.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

M. HICKS: J'aimerais qu'on me dise en deux mots quelle différence il y a exactement entre la Fédération et l'Association du service civil.

M. BEST: Je ne puis m'engager que pour ce que nous avons préparé nous-mêmes.

M. HICKS: Je parle des deux organismes, non pas des mémoires.

M. BEST: Si vous me permettez de le dire, c'est là un sujet qui devrait faire l'objet d'une enquête par un comité parlementaire. C'est une question très compliquée.

M. McILRAITH: Monsieur Best, je crois que vous pourriez nous donner quelques renseignements qui nous seraient très utiles s'ils étaient consignés au compte rendu, vous n'auriez pas besoin de pénétrer dans des domaines qui sont sujets à discussion ou où les opinions sont partagés.

M. BEST: Très bien. L'Association du service civil du Canada est, au fond, un organisme unitaire qui accepte comme membres des personnes qui travaillent dans tous les ministères du gouvernement. La Fédération du service civil, des représentants de la Fédération sont présents et ils pourront me reprendre si je fais erreur, représente exactement ce que le nom implique, à savoir, une fédération d'organismes autonomes dont certains sont d'envergure nationale et d'autres d'un caractère plutôt régional. Les organismes nationaux sont tous des organismes de ministères. Ils recrutent, en effet, leurs membres parmi le personnel d'un seul ministère du gouvernement. Ils travaillent ensemble par rapport aux pensions et à d'autres questions d'intérêt général, mais quand il s'agit de questions qui se rapportent à leur propre ministère, ils demeurent autonomes. Je vois que le premier vice-président de la Fédération est présent et s'il n'est pas d'accord avec ce que je viens de dire, je suis sûr qu'il vous le dira.

M. McILRAITH: Je pense que c'est à peu près cela.

M. HICKS: Il y a une autre question que je voudrais poser. C'est assez personnel, peut-être, mais je crois qu'on a dit dans un des journaux locaux du 21 juin que vous n'étiez pas satisfaits de la moyenne de six ans, monsieur Best, que vous estimiez que la moyenne devrait être de cinq années. Êtes-vous toujours de cet avis ou s'est-on trompé dans cet article?